



# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

## Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Conseil général de la Manche

98 route de Candol  
50008 ST Lô cedex  
Tél : 02 33 05 99 92  
Fax : 02 33 05 95 86

### “la nouvelle ligne Cotentin - Maine indispensable pour l’E.P.R à Flamanville”

Le choix, à confirmer, du Conseil d'administration d'E.D.F. en faveur du site de Flamanville pour y implanter un réacteur E.P.R. “tête de série” est un choix important et souhaité pour notre département qui avait clairement posé sa candidature, toutes opinions politiques confondues, pour l'accueillir sur son territoire.

C'est la force de notre consensus qui a été déterminante pour emporter la décision. C'est la force de notre consensus qui nous permettra, je l'espère, de faire échec aux diverses manœuvres tendant à empêcher ou à retarder la construction d'une nouvelle ligne rendue nécessaire par l'implantation du réacteur E.P.R. dans le Cotentin.

L'impact économique et social de ce projet, largement bénéfique pour l'ensemble de notre département, nous aidera à redynamiser le bassin d'emploi de Cherbourg et à conforter dans le cadre du Programme d'Accompagnement du Projet (P.A.P.) Cotentin - Maine diverses actions de développement local au bénéfice des communes et communautés de communes concernées par le passage de la ligne.

Dans le cadre du débat public  
organisé par la

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
THT Cotentin - Maine



## C'est un projet qui concerne d'abord la Manche

Le projet de construction d'un réacteur européen à eau pressurisée (E.P.R.) à Flamanville, projet souhaité et approuvé par le Conseil général de la Manche, induit la création d'une nouvelle ligne électrique à très haute tension (400 000 volts) d'environ 150 kilomètres de long qui, selon le maître d'ouvrage R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) devrait partir des environs de Périers pour arriver dans un poste à déterminer entre Rennes et Laval.

Quelles que soient les nécessités juridiques et économiques de présentation, pour nous, il s'agit clairement **d'un projet global concernant l'E.P.R.**, même si, pour diverses raisons, nous sommes en présence de deux projets distincts avec deux maîtres d'ouvrage, E.D.F. pour "Flamanville 3 - E.P.R. tête de série" et R.T.E. pour "Cotentin - Maine" et de deux commissions particulières du débat

public qui entendent naturellement et légitimement faire émerger, lors de ces deux débats distincts mais coordonnés, l'appréciation de l'intérêt général et éclairer les décisions des maîtres d'ouvrage. Mais une fois toutes les opinions exprimées et prises en compte, on peut difficilement imaginer la réalisation du projet Flamanville 3 (construction du réacteur E.P.R.) sans la réalisation du projet Cotentin - Maine (construction de la nouvelle ligne), même si, chronologiquement, il appartiendra d'abord à E.D.F. de prendre sa décision avant que R.T.E. ne rende publique sa propre position sur les principes et les conditions de poursuite du projet.

En tout état de cause, le projet E.P.R. dans son ensemble (projet Flamanville 3 "E.P.R. tête de série" et projet "Cotentin - Maine") **concerne d'abord le département de la Manche**, même si d'autres départements, la Mayenne, potentiellement, l'Ille-et-Vilaine, le Calvados ou l'Orne sont susceptibles d'être concernés par le passage de la ligne à haute tension.

## Des attentes particulières et fortes

Pour nous, l'acceptation de ce projet ne va pas sans l'expression et la satisfaction d'attentes particulières et fortes concernant l'impact économique et social de ce nouveau « grand chantier » : meilleure définition du lotissement du projet industriel (nombre de lots, nature précise de ceux-ci, règles de sous-traitance, rôle d'E.D.F. en cas de conflits), information et accès des entreprises départementales désireuses de postuler dans de bonnes conditions comme sous-traitantes des attributaires de lots principaux, emploi prioritaire de la main d'œuvre locale disponible, formation, logement, **mise en œuvre explicite d'une procédure grand chantier.**

En ce qui concerne les personnes directement concernées par le passage de la ligne à très haute tension, il nous semble indispensable de revoir les conditions existantes de concertation et d'indemnisation à l'aune des exigences économiques, sociales et environnementales du XXI<sup>e</sup> siècle et de résister à la tentation d'un passage en force ou au rabais.

A cet égard, l'indemnisation améliorée (montants, paiement périodique) des propriétaires et exploitants de parcelles destinées à recevoir des pylônes ainsi que la prise en compte de la spécificité des zones d'élevage, qui est la caractéristique de notre bocage, devraient faire l'objet d'une attention particulière.





### Prendre en compte le monde agricole

Si l'on veut que l'E.P.R. soit réellement "une chance pour la Manche", il est impératif de prendre en compte le monde agricole, ses propositions, ses intérêts, ses craintes, et de respecter l'environnement spécifique de notre département dont les 2/3 de la surface agricole sont en prairie avec un maillage bocager exceptionnel de plus de 70 000 kilomètres de haies et de talus.

L'agriculture, avec une activité d'élevage très dominante, prend également une part importante dans l'activité touristique du département en offrant divers hébergements (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, fermes auberges) et entend être très vigilante par rapport aux contraintes qui risquent de résulter du passage de la nouvelle ligne.

La prise en considération des propositions constructives du monde rural sera un élément déterminant dans l'acceptation ou non du projet "Cotentin - Maine", indissociable dans les faits du projet "Flamanville 3 - E.P.R. tête de ligne" :

- **diagnostic - conseil** et, éventuellement, mise aux normes des installations professionnelles concernées ;
- **déplacement des sites d'élevage gravement affectés** ;
- **revalorisation** et paiement annuel ou trisannuel de l'indemnité liée à l'emprise des pylônes.

### La concertation continue après le débat public

À l'issue du débat public et après les décisions d'E.D.F. et du R.T.E. sur leurs projets respectifs, une nouvelle phase s'ouvrira dans l'hypothèse d'une poursuite des projets, celle de la concertation.

- **Le tracé**, que tout un chacun souhaiterait connaître (ne serait-ce que pour se positionner !) ne sera proposé par le R.T.E. qu'à l'issue d'un long processus d'information, d'explication et de concertation, postérieurement au débat public.
- **La phase de concertation**, sous l'autorité du préfet, pourrait durer deux ans et induira, notamment, la présentation du projet, la définition d'une aire d'étude, la recherche du fuseau de moindre impact, l'élaboration d'un plan environnemental sous la responsabilité du R.T.E. (Avifaune sur l'ouvrage, déposes de lignes, enfouissement éventuel, tracé de moindre impact, indemnisation du préjudice visuel) et un **Programme d'Accompagnement du Projet** (mesures esthétiques, mesures environnementales, développement local). C'est lors de cette phase de concertation que le R.T.E. procédera à une présentation large des fuseaux d'études et de leurs impacts afin de parvenir à **la définition du fuseau de moindre impact qui sera arrêté par le préfet**, avant la préparation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

### Vigilants et mobilisés

C'est dire que le débat public, dont la fonction essentielle est de susciter la libre expression de tous les points de vue, loin de clore le débat ne fera que l'ouvrir, la concertation qui devrait lui succéder pendant de longs mois permettant de rechercher les meilleures solutions pour la construction de la nouvelle ligne rendue nécessaire par le projet de réaliser l'E.P.R. à Flamanville, comme nous l'avons souhaité et obtenu.

Pour autant, **nous devons rester vigilants et mobilisés** non seulement pour déjouer les manœuvres de toute nature, y compris de retardement, de ceux qui rêvent de faire échouer le projet mais également pour rappeler, loyalement mais fermement, à E.D.F. et au R.T.E. que notre acceptation n'est pas inconditionnelle et passe naturellement par **une prise en considération des intérêts de notre département** et tout particulièrement des populations concernées, des entreprises et des agriculteurs.

Le Conseil général de la Manche, lors d'une session extraordinaire le 7 juin 2004, a adopté à la quasi-unanimité (moins trois abstentions), **c'est-à-dire toutes opinions confondues**, une motion confirmant sa candidature et sa volonté d'accueillir la réalisation du réacteur européen à eau pressurisée (E.P.R.) sur son territoire à Flamanville. La réalisation de ce projet implique nécessairement la construction d'une nouvelle ligne, le projet Cotentin - Maine, dont l'acceptation résultera directement du dialogue et de la concertation qui doivent s'instaurer entre toutes les parties intéressées.

**Jean-François LE GRAND**  
Sénateur  
Président du Conseil général  
de la Manche



## Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine  
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex  
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : [contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org](mailto:contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org)

[www.debatpublic-THTcotentin-maine.org](http://www.debatpublic-THTcotentin-maine.org)

Crédits photos : Conseil général de la Manche, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet  
Décembre 2005